

## Interview

# Objectif ZAN, quels ont les premiers résultats de l'expérimentation lancée par l'ADEME ?

*Pour aider les collectivités territoriales à atteindre les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols prévus par la loi Climat et Résilience, l'ADEME accompagne depuis presque un an, au travers de l'expérimentation Objectif ZAN, 22 projets, sélectionnés à la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. Les projets retenus illustrent la diversité des enjeux de l'artificialisation des sols pour les territoires. Nous avons rencontré Anne LEFRANC, coordinatrice au Pôle Aménagement des Villes et des Territoires à l'ADEME pour en savoir plus sur cette expérimentation, un an tout juste après son lancement.*





## Pourquoi avoir lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt sur le ZAN ?

Le ZAN est un sujet qui ne cesse de monter en puissance depuis la promulgation de la loi Climat & Résilience. L'ADEME était attendue sur ce sujet et a souhaité se positionner auprès des collectivités en pilotant une expérimentation qui nous permet d'aboutir à des solutions opérationnelles de mise en application du ZAN. Pour cela, nous avons lancé un AMI, il s'agissait de la phase de recrutement. L'idée était de constituer un panel de territoires variés, prêts à s'engager dans l'expérimentation. Cette expérimentation vise à impulser une véritable dynamique, par le partage des connaissances et des retours d'expérience, permettant d'essayer ensuite les actions sur d'autres territoires. Nous avons reçu près de 50 candidatures et retenu seulement 22 territoires.

## Et quels ont été les critères de sélection des projets ?

Nous n'avons pas de critères spécifiques, notre souhait était d'aboutir à la constitution d'un panel varié. En effet, le ZAN peut être traité de manière différente, en fonction des spécificités des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, denses ou peu denses. Les territoires qui ont candidaté devaient simplement démontrer qu'ils étaient d'abord volontaires et surtout, qu'ils étaient prêts à mettre en place ensuite un projet en mobilisant un écosystème d'acteurs locaux. Pour résumer, l'AMI présentait deux volets, un volet stratégie (politique orientée sur le ZAN) et un volet opérationnel (ressources disponibles localement).

## Les 22 territoires sont différents, quelles sont les spécificités qui font la richesse de ce groupe ?

Le panel est riche et divers, nous avons des régions, des départements, de petites communes et d'importantes métropoles. Néanmoins, nous observons des thématiques et des intentions communes à l'ensemble de ces territoires, tel que le renouvellement urbain, la sobriété foncière ou encore la renaturation (identifier les espaces à désartificialiser) et la compensation. Par ailleurs, les élu·e·s et les agent·e·s au sein des collectivités portent des visions parfois très différentes. Et ce sont eux qui font la spécificité des territoires. L'expérimentation porte également un volet sensibilisation, les lauréats devront proposer des actions auprès des acteurs du territoire et notamment des citoyens.



## Quelles sont les modalités d'animation de cette expérimentation ?

L'ADEME a mandaté une AMO « nationale » (un groupement de structures) pour assurer la cohérence d'ensemble et animer cette communauté. Au-delà de l'apport en ingénierie qui est indispensable, l'AMO assure l'animation et organise régulièrement des webinaires flash (une heure dédiée à une thématique) ou encore des ateliers. Les webinaires ont par exemple porté sur « Le coefficient de biotope », « Pas de vacances pour la vacance » ou encore sur « Les outils de mesure de l'artificialisation », dans lequel le CEREMA (partenaire de l'expérimentation) est intervenu pour présenter l'observatoire de l'artificialisation. L'idée est de faire intervenir des membres externes pour inspirer nos lauréats. En mai, nous organiserons une visite de site pour les élu.e.s. Nous envoyons également une newsletter mensuelle aux membres de l'expérimentation Le ZAN est un sujet en constante évolution, il est important de réaliser une veille continue !

## Un an après le lancement de l'AMI, quels sont les résultats que vous observez ?

L'expérimentation a débuté en mars 2022, il y a tout juste un an, nous sommes à mi-parcours ! Et c'est un peu tôt pour parler de résultats. Nous sommes dans une démarche progressive, de fait nous n'avons pas encore d'outils ou de méthodes à partager, mais tout cela va arriver. En revanche, le premier constat que l'on peut dresser, c'est que les collectivités territoriales sont aux prémices de leurs stratégies et sont en demande d'ingénierie. Cette première année a été nécessaire pour les aider à avoir une meilleure connaissance de leurs territoires, notamment sur la qualité de leur sol, en lien avec les tendances démographiques, la qualité des espaces, etc. Tout cela doit permettre aux lauréats d'ajuster ensuite leur politique de développement et le besoin de constructions, d'aménagement, d'identification des zones à préserver.

## Et à terme, quelles sont les attentes de l'ADEME et des lauréats quant à cette expérimentation ?

L'objectif est d'aider les collectivités à définir leur trajectoire ZAN et à l'intégrer dans les divers plans et documents d'urbanisme ou encore dans les projets d'aménagements. En ce sens, l'objectif final, d'ici un an, en mars 2024, est bel et bien de pouvoir créer une boîte à outils et de la mettre à disposition du plus grand nombre. A ce jour, nous avons réalisé pour chacun des lauréats une fiche dédiée et nous mettons en ligne, au fur et à mesure l'ensemble des ressources produites dans le cadre de l'expérimentation : les replays des webinaires, les supports de présentations, etc. Tout le monde peut d'ores et déjà en profiter et consulter les documents que nous partageons sur la [plateforme](#), notre travail de recensement se poursuit jour après jour !



## Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous vous être heurtés ?

Le ZAN n'est pas remis en cause, mais le flottement qui existe sur la réglementation actuelle et la sortie des décrets d'application qui ne cessent d'être repoussée n'est pas agréable et impacte la dynamique que nous essayons d'insuffler. Bien sûr, l'objectif n'est pas remis en cause et les territoires doivent se mettre à niveau. S'ils peuvent être plus ambitieux que le cadre réglementaire, c'est encore mieux ! A l'ADEME, nous essayons de faire prendre conscience aux collectivités que le ZAN n'est pas une contrainte, mais à l'inverse une opportunité de mettre en œuvre la transition sur leurs territoires sans aller contre le développement. Nous devons partager des messages positifs, le ZAN est l'occasion de concilier l'adaptation, la préservation de la biodiversité et l'attractivité pour faire de nos territoires des espaces vivables demain. Et puis le format expérimental laisse la possibilité de se tromper, les échecs nous permettront également d'avancer.

## Est-ce qu'une seconde édition de l'AMI est prévue pour 2023 ?

Ce n'est pas prévu pour l'instant. Néanmoins, l'ADEME souhaite poursuivre son engagement auprès des collectivités sur le ZAN et proposera peut-être un nouveau format et non plus une expérimentation qui n'a pas par définition, pas vocation à être pérenne. Les directions Régionales de l'ADEME vont réfléchir à la mise en place de financements ciblés tels qu'une aide pour réaliser un diagnostic des sols (préalable indispensable pour enclencher la révision des documents d'urbanisme). L'idée étant de poursuivre l'accompagnement des collectivités sur le ZAN, à plus grande échelle.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter [le site de l'expérimentation](#)

Ce document a été rédigé par Auxilia pour le cycle d'animation *Les Territoires Innovent* porté par la Région Bretagne, la DREAL Bretagne, la Banque des Territoires et l'EPF de Bretagne.